



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°270

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 24 juin 2022. L'ordre du jour n'était pas vraiment conséquent. Mais nous avons réussi le tour de force d'y passer une demi-journée. Il est vrai, la réunion a commencé par un débat sur la possibilité de donner à l'UNSA un mail de connexion pour du distanciel. Lors de la dernière réunion, il a été décidé que les CPPNI doivent se dérouler en présentiel. Nous avons donc refusé de mettre à disposition un lien de connexion. Pour autant, dans notre grande magnanimité, nous avons repoussé le point « *décision sur abandon avis d'appel à concurrence et CPS* » à la prochaine réunion, sujet qui tient à cœur la déléguée de l'UNSA.

Ce débat, de notre point de vue inutile, a pris un « *temps certain* ».

Nous avons prévu un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention de gestion concernant la prévoyance. La CGT s'est proposée d'envoyer un modèle.

Il a été abordé des suites à donner à l'accord Activité Partielle de Longue Durée, APLD. Il s'agissait de reconduire cet accord, non plus sur la base de 80% du salaire net, mais de 75%. La CFTC était prête à signer. Au regard du peu d'engouement pour les cabinets de la branche de recourir à cette disposition, il a été décidé de ne pas travailler sur le sujet. La CGT n'aurait pas signé cet accord au regard, à la fois, d'une certaine reprise économique, d'un taux d'inflation record (6,8% prévu pour septembre et du pourcentage du salaire net). Il aurait été, pour le moins, provocateur de conjuguer ces éléments avec une baisse du salaire net.

Une information sur le renouvellement des titres « *assistant juridique* » et « *attaché juridique* » nous a été fourni. C'est plutôt en bonne voie. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Enfin, nous avons eu un état des lieux concernant le financement du paritarisme. Nous avons décidé d'homogénéiser l'ensemble des avenants en la matière pour plus de cohérence et de lisibilité.

A l'évidence, pas grand-chose pour les salariés. Heureusement, lors de la prochaine réunion aura lieu une négociation salaire. Notons que le Smic est à 1645,58 € alors que le premier niveau de la grille conventionnelle, est de 1616,67 €. Il faudra aussi compter sur avec une inflation devant atteindre 6,8% selon l'INSEE en septembre et peut être de nouveau, une augmentation du Smic. Mais la négociation risque d'être difficile puisqu'une organisation patronale, l'UPSA pèse 85% et est loin de faire dans le social.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes